

## **Appel à candidatures d'experts Compétences recherchées**

---

### **Intitulé du CES : « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (AIR)**

En raison de l'étendue et de la diversité du domaine d'expertise du CES « Évaluation des risques liés aux milieux aériens », il est souhaitable que les candidats s'intéressent à l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s).

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

#### ■ **Compétences en santé-environnement :**

- Épidémiologie environnementale
- Toxicologie générale et clinique
- Médecine clinique
- Médecine de santé publique

#### ■ **Compétences en santé travail :**

- Épidémiologie des risques professionnels
- Toxicologie industrielle
- Médecine du travail
- Hygiène industrielle

#### ■ **Compétences en évaluation quantitative des risques sanitaires :**

- Caractérisation des dangers
- Relations dose-réponse et modélisations
- Évaluation des expositions (agrégées, cumulées, populations générale et professionnelle)
- Caractérisation des risques

#### ■ **Compétences en métrologie et analyses des polluants de l'air :**

- Prélèvement et échantillonnage de l'air (phases gazeuse et particulaire) et des poussières
- Méthodes de mesures dans l'air (phases gazeuse et particulaire) et les poussières
- Chimie analytique (gaz, particules/aérosols)
- Analyses microbiologiques
- Surveillance (atmosphérique, environnement intérieur, professionnel)
- Biométrie

■ **Compétences en expologie :**

- Physico-chimie (atmosphérique, environnement intérieur)
- Connaissance des sources d'émission (extérieures et intérieures)
- Modélisation des expositions (population générale et professionnelle)
- Modélisation environnementale (modèles d'émission, dispersion, transferts, « multi-compartiments »...)

■ **Compétences générales :**

- Santé publique
- Sécurité sanitaire
- Chimie
- Microbiologie
- Biologie moléculaire
- Biostatistique
- Évaluation du poids des preuves
- Réglementation sur la qualité de l'air